

FORMULAIRE 90

Avis de signification indirecte de la requête
(articles 43, 44 et paragraphe 71(2)) de la Loi)

Cour _____ de _____

En matière de faillite

Dans l'affaire de la faillite de _____

À _____

Avis est donné qu'une requête en faillite a été produite contre vous devant ce tribunal par _____, de _____, et que le tribunal a ordonné que l'expédition d'une copie de la requête et de l'affidavit qui l'atteste en vertu du paragraphe 43(3) de la Loi, accompagnée de l'avis de l'audition et d'une copie de l'ordonnance de signification indirecte, adressée à _____, (*suivez les termes de l'ordonnance de signification indirecte*) doit être réputée une signification de la requête et de l'affidavit qui l'atteste en vertu du paragraphe 43(3) de la Loi, accompagnée de l'avis de l'audition.

Avis est aussi donné que la requête sera entendue par ce tribunal le _____, à _____ heures, que vous êtes requis de comparaître ce jour-là, et qu'à défaut de comparaître, le tribunal peut rendre une ordonnance de faillite contre vous en votre absence, sur telle preuve des allégations de la requête que le tribunal jugera suffisante.

Vous pouvez examiner la requête en faisant la demande à mon bureau.

Daté le _____, à _____.

Juge *ou* Registraire